

Guldager SA - Conditions générales de vente et de livraison

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à tous les produits et services fournis par Guldager NV, Halleweg 385, 1500 Halle, numéro d'entreprise 0403123981 (« Guldager »), dans le cadre de toute relation contractuelle (« le Contrat ») entre le client (« le Client ») et Guldager en sa qualité de fournisseur (« Conditions générales de vente et de livraison »), à l'exclusion expresse de toutes autres conditions (éventuellement provenant du Client).

Les Conditions générales de vente et de livraison s'appliquent entre les parties, sauf convention contraire, spécifique et écrite, selon chaque offre individuelle ou chaque contrat individuel.

Les règles spéciales de Guldager « Conditions générales de protection contre la corrosion » s'appliquent à la vente de produits, aux services de conseils et à l'installation en rapport avec la protection contre la corrosion. Par conséquent, les présentes Conditions générales de vente et de livraison ne s'appliquent pas à la vente de produits, aux services de conseils et à l'installation en rapport avec la protection contre la corrosion.

2. Offres

Les offres fournies par Guldager sont valables pendant une période de 2 semaines, sauf indication contraire dans l'offre concernée.

L'acceptation des offres doit se faire par écrit et être reçue par Guldager avant l'expiration du délai.

3. Prix

Tous les prix s'entendent en euros (EUR) et hors TVA.

Tant que la livraison des produits et des services convenus n'a pas eu lieu, Guldager a le droit de modifier le prix à la suite de variations des taux de change, des prix des matières premières, des transports, etc., y compris des droits de douane et des taxes, qui augmentent les coûts de la fourniture des services convenus.

En cas d'augmentation des coûts due aux modifications susmentionnées, Guldager en informe le client dans les meilleurs délais.

4. Paiement et intérêts de retard

Les conditions de paiement sont à 30 jours nets à compter de la date de la facture, sauf convention contraire spécifique et par écrit.

Si le paiement à la livraison est convenu et que la livraison est reportée en raison de circonstances imputables au Client, ce dernier est tenu d'effectuer le paiement à Guldager, comme si la livraison avait eu lieu à temps, sauf convention contraire.

En cas de retard de paiement, des intérêts seront facturés au taux en vigueur à tout moment, conformément aux dispositions de la loi belge du 2 août 2002 (telle que modifiée) concernant la lutte contre le retard

de paiement dans les transactions commerciales.

Si la livraison des services convenus comprend des travaux d'installation, le prix convenu pour ces travaux d'installation pourra être facturé à la fin de l'installation.

Le Client n'a pas le droit de compenser d'éventuelles créances sur Guldager, sauf si cette dernière a reconnu explicitement ces créances et a accepté ladite compensation, ou sauf autorisation expresse par un tribunal.

5. Réserve de propriété

Guldager conserve la propriété des produits vendus, jusqu'au paiement intégral par le Client. Cela vaut également si les produits vendus ont été définitivement installés. Si Guldager fait valoir sa réserve de propriété, les frais de démontage, le cas échéant, sont à la charge du Client.

6. Livraison

La livraison des produits et des services de Guldager s'effectue selon les modalités du présent Contrat.

Le délai de livraison est indiqué comme une date présumée (et non comme une date certaine) et se fonde sur les conditions prévalant au moment de la conclusion du Contrat. Sauf convention contraire, Guldager a le droit de reporter la date de livraison des produits ou des activités d'installation de 14 jours au maximum.

7. Emballage

Sauf convention contraire spécifique, les emballages sont facturés à la consommation et ajoutés au prix d'achat de l'offre.

L'emballage ne peut être retourné.

8. Informations sur le produit

Les dessins, spécifications et autres documents fournis par Guldager dans le cadre des négociations entre les parties restent la propriété de Guldager et ne peuvent être utilisés par le Client que pour le projet pour lequel ils ont été délivrés. Par conséquent, le Client ne peut pas utiliser les documents pour d'autres projets ou les divulguer à des tiers sans l'accord écrit préalable de Guldager.

9. Modifications des spécifications du produit

Guldager a le droit d'apporter des modifications aux spécifications des produits convenus, sans préavis, si ces modifications sont effectuées sans inconvénient pour le Client, à condition que les produits et services répondent toujours aux exigences du Contrat en ce qui concerne la qualité, la capacité et les performances des produits.

Guldager informe le client de ces modifications des spécifications du produit et fournit toutes les informations relatives au produit dans la documentation au moment de la livraison.



10. Défaut et réclamations

Le Client est tenu d'inspecter les produits et services livrés immédiatement après que la livraison a eu lieu. Si des défauts sont constatés, Guldager en est informée par écrit dans les plus brefs délais, avec une description détaillée de ces défauts.

Si le Client découvre, ou aurait dû découvrir, un défaut mais n'introduit pas de réclamation dans les délais sus-indiqués, il ne pourra plus faire valoir ce défaut.

Après avoir pris connaissance de la réclamation du Client, Guldager a le droit de décider s'il convient de remédier au défaut ou de livrer à nouveau les services inadéquats. Si la réparation ou la nouvelle livraison n'a pas lieu dans un délai raisonnable, le Client a le droit de résilier le Contrat.

Guldager ne peut être tenue pour responsable ou tenue de remédier aux défauts dus à une manipulation erronée ou négligente des produits ou des services livrés par le Client, que ce dernier ait agi intentionnellement ou par négligence.

Guldager n'est pas responsable des défauts dus aux spécifications inadéquates du Client qui ont été définies dans le cadre de la conclusion du Contrat.

Guldager n'est pas responsable des défauts si les produits ou services livrés ont été modifiés ou personnalisés sans son accord écrit.

À moins que Guldager n'assume une garantie spécifique par écrit, une période de garantie absolue pour les défauts (y compris les vices cachés) concernant les produits et services livrés s'applique pendant 12 mois après la livraison. Par conséquent, sans préjudice du droit impératif, le client ne peut pas faire valoir de réclamation pour défaut à l'encontre de Guldager 12 mois après la livraison.

11. Limitation de responsabilité

La responsabilité de Guldager, le cas échéant, à l'égard du Client est limitée, en toutes circonstances et quelle que soit la cause de la perte ou de la responsabilité, au montant facturé pour les services convenus.

La responsabilité de Guldager, le cas échéant, sera limitée à la perte directe subie par le Client. Guldager n'est pas responsable des pertes indirectes, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes d'exploitation, les pertes de bénéfices ou autres pertes indirectes, quelle que soit la cause de la responsabilité ou de la perte indirecte.

Guldager n'est responsable des conseils relatifs aux produits et aux services que s'il est expressément indiqué dans le Contrat que Guldager fournit des conseils en rapport avec les produits et services fournis. Dans ce cas, les responsabilités en matière de conseils de Guldager sont soumises aux limitations de responsabilité de la présente clause.

12. Force majeure

Un cas de force majeure, qu'il rende temporairement ou définitivement impossible la poursuite de l'exécution du Contrat ou qu'il l'alourdisse de manière déraisonnable, suspend ou éteint automatiquement les obligations de Guldager liées au présent Contrat et dégage Guldager de toute responsabilité ou de tout dommage qui pourrait en résulter. Sont à considérer comme cas de force majeure pour Guldager : la guerre et les situations similaires, les décisions des autorités publiques, les grèves, les inondations, les incendies, les épidémies, les pandémies, ainsi que toute cause indépendante de la volonté de Guldager rendant impossible l'exécution du Contrat. Ceci s'applique également en cas de défauts ou de retards de livraison des fournisseurs causés par la force majeure. Cette liste n'est pas exhaustive.

En cas de retard dû à un cas de force majeure, le délai de livraison est reporté de la période pendant laquelle cette entrave affecte la capacité de Guldager à exécuter le Contrat. Si, cependant, une entrave dure plus de 6 mois, les deux parties ont le droit de résilier le Contrat unilatéralement. Cette réserve s'applique également si l'entrave survient après l'expiration du délai de livraison convenu.

Guldager s'engage à informer le Client des changements de délai de livraison sans retard excessif.

Si ces circonstances étaient déjà survenues au moment de l'établissement de l'offre ou de la conclusion du Contrat, Guldager n'est responsable que si l'impact de ces circonstances sur l'exécution du Contrat était prévisible à ce moment-là. Guldager informe le client de ces circonstances sans délai excessif.

13. Retour des produits

Les retours de produits vendus ne sont acceptés qu'après accord préalable écrit de Guldager.

Si les produits livrés doivent être retournés pour un échange ou une réparation, ces produits doivent être expédiés dans leur emballage d'origine, et aux frais et aux risques du Client. Si Guldager doit supporter des frais de livraison, etc., elle est en droit de réclamer le remboursement de ces frais au Client et de compenser ces frais avec les créances du Client, le cas échéant. L'envoi de nouveaux produits (relivraison) est à la charge de Guldager.

14. Changements

Les présentes Conditions générales de vente et de livraison annulent et remplacent toutes les Conditions générales de vente et de livraison applicables précédemment.

Guldager peut, à tout moment, adopter de nouvelles Conditions générales de vente et de livraison, qui s'appliqueront entre les parties après notification préalable par Guldager de ces nouvelles conditions générales au Client.



15. Droit applicable, médiation et juridiction compétente

Le Contrat et les présentes Conditions générales de vente et de livraison, y compris les litiges relatifs à l'existence ou à la validité du Contrat ou des présentes Conditions générales de vente et de livraison et les litiges relatifs à cette disposition et à la procédure de règlement des litiges, sont régis par le droit belge, à l'exception des règles de droit international privé en Belgique, si ces règles conduisent à l'application de la loi d'un autre pays que la Belgique.

Tout litige pouvant survenir en rapport avec le Contrat et les présentes Conditions générales de vente et de livraison, y compris les litiges relatifs à l'existence ou à la validité du Contrat ou des présentes conditions générales de vente et de livraison et les litiges relatifs à la présente disposition et à la procédure de règlement des litiges, sera réglé en premier lieu par une négociation loyale entre les parties.

Si au terme de cette négociation, le litige n'a pas été réglé, il fera l'objet d'une médiation en Belgique. Les parties supportent chacune la moitié des coûts de la procédure de médiation, quel que soit le résultat.

Si au terme de la médiation, le litige n'a pas été réglé, il sera porté devant les tribunaux de Bruxelles.

Mise à jour mai 2021

